

| | |
|---------------------|---|
| Zeitschrift: | Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses |
| Herausgeber: | Alliance de Sociétés Féminines Suisses |
| Band: | 66 (1978) |
| Heft: | 3 |
| Artikel: | Belgique : la Commission consultative de la condition de la femme |
| Autor: | Bernard-Vérant, M.-L. |
| DOI: | https://doi.org/10.5169/seals-275197 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Belgique

La Commission consultative de la condition de la femme

Bien éteints, les lampions de l'Année Internationale de la Femme, l'année des illusions, a-t-on pensé après Mexico. Mais, pour la décennie qui s'inscrit dans de dures réalités économiques, l'œuvre de solidarité internationale et nationale des femmes se doit d'autant plus de continuer. C'est le sens des propos d'accueil du Ministre belge des affaires étrangères Henri Simonet à la Commission consultative de la condition de la femme, le 30 novembre dernier, sous la présidence de Mme Van Hemeldonck et la vice-présidence de Mme Lavry.

En fait cette Commission a été créée, pour quatre ans, en avril 1975, selon la recommandation des Nations-Unies, d'un mécanisme interministériel au sein de chaque gouvernement pour assurer plus rapidement aux femmes l'égalité des chances et la pleine intégration à la vie du pays.

Jusqu'à présent, et précédemment sous la présidence de Mme Coene, la Commission a surtout œuvré pour les Nations-Unies à l'élaboration du projet de Convention sur l'élimination de la discrimination envers la femme, présenté à la dernière assemblée générale et mise en charpie devant un groupe de travail. La Commission du statut de la femme devait se réunir à New York en janvier, mais a été repoussée à une date ultérieure. C'est fort décevant.

Marijke Van Hemeldonck, qui représente la Belgique à cette Commission des Nations-Unies, oriente davantage les travaux de la Commission de la condition de la femme sur le terrain de l'Europe (C.E.E. et Conseil de l'Europe).

Femme remarquable, nuancée et chaleureuse, Marijke Van Hemeldonck est mère de deux filles de 14 et 16 ans. Née à Anvers, de culture flamande, mais citoyenne du monde, elle a fait des études de langues germaniques à l'Université libre de Bruxelles, puis de sciences politiques et de journalisme à la Columbia University. Elle a commencé une carrière diplomatique aux Services d'information des Nations-Unies, alors qu'à cette époque le mariage interdisait à une femme belge de poursuivre une telle carrière. Elle a bifurqué vers l'enseignement, et aussi le syndicalisme et le journalisme, qu'elle n'a jamais abandonnés.

Son militantisme pour les droits de la femme s'est exercé à toutes les instances internationales comme expert ou déléguée. En Belgique même, elle a bataillé sur le terrain et partout, notamment pour la mixité dans l'enseignement et l'emploi, pour l'application réelle du célèbre article du Traité de Rome : «A travail égal, salaire égal», ainsi que lors de la première grève au féminin des ouvrières de Herstal. Elle a été à plusieurs reprises attaché ou conseiller auprès de ministres de l'Education nationale et du travail. Passionnée de politique, elle ne veut pas faire carrière parlementaire.

La Commission de la condition de la femme, d'une soixantaine de membres, comporte des fonctionnaires représentant les ministères concernés : Affaires étrangères, dont la Commission dépend, Santé publique et famille, Justice, Education nationale, Classes moyennes, Prévoyance sociale, Travail et emploi, Coopération au développement et des femmes représentant tous les partis politiques, les syndicats et les grandes associations féminines des pays, toutes bénévolement, remarquablement compétentes et efficaces. Mais leur présidente aurait aimé, pour que la représentation soit complète, y trouver quelques femmes plus jeunes et des militantes du féminisme d'avant-garde.

En dépit du qualificatif irritant de «consultative», nul doute que les pressions s'exercent de toutes parts ne trouvent ici un important point d'impact. C'est aussi le cas à une autre commission, paritaire celle-là, celle du travail de la femme, créée auprès du Ministre du travail et de l'emploi. Plusieurs femmes participent d'ailleurs à l'une et l'autre commission, qui collaborent étroitement. On peut ainsi espérer, grâce à la Commission du travail voir déposer au Parlement un projet de loi sur l'égalité absolue entre hommes et femmes devant tous les emplois et la formation.

Trois missions sont dévolues à la Commission de la condition de la femme : aider le Gouvernement dans ses prises de position concernant la femme aux organisations internationales. Veiller à l'application en Belgique des recommandations et décisions de ces organisations (O.N.U., UNESCO, O.M.S., O.I.T., O.C.D.E., Conseil de l'Europe, C.E.E.). Car la Belgique fait ici et là encore des réserves.

Dans sa chasse aux discriminations, la Commission accentue les efforts faits par ailleurs pour débloquer les dossiers en suspens, les projets de loi en souffrance. Les sujets en sont, instantanément et actuellement, les droits du conjoint survivant, la filiation pour assurer les mêmes droits à tous les enfants, l'interruption de grossesse et la création d'une Caisse nationale de recouvrement et de compensation des pensions alimentaires dues et non versées.

Enfin, la Commission a mission d'informer le public belge et la représentation de la Belgique à l'étranger des positions prises au niveau international en faveur des femmes et de leurs résultats. Elle doit aussi faire connaître le statut de la femme belge, sa condition et son évolution. Elle va publier prochainement, à cet effet, sur tout destinée à l'étranger, une importante brochure qu'elle continuera à tenir à jour par feuillets interposés. Elle y présente les nouvelles lois sur les régimes matrimoniaux, le divorce, l'autorité parentale. Elle donne les statistiques sur le travail féminin, en accroissement, et analyse les nouveaux phénomènes sociologiques féminins, tels que le succès considérable des Centres féminins d'information, de formation, de recyclage et les maisons de femmes.

M.-L. Bernard-Vérand

Tour d'horizon

Allemagne fédérale : les femmes et leur formation

Le ministère de la culture et de la science de l'Allemagne fédérale vient de faire paraître une brochure intitulée «Les femmes et leur formation». La brochure donne des informations sur la situation de la femme dans le système d'éducation et la vie professionnelle en Allemagne.

Bien que la loi admette la revendication fondamentale «égalité des chances de formation pour les jeunes filles» et que d'importants progrès aient été faits au cours de la dernière décennie en ce qui concerne les conditions de vie et de travail, le ministre Helmut Rohde écrit dans sa préface que l'on ne peut pas encore véritablement parler d'égalité des chances.

En réalité 25% des hommes seulement — mais 55% des femmes — n'ont pas de formation professionnelle complète. Selon une statistique du semestre d'été 1973, le degré de scolarité de la famille joue un rôle non négligeable sur l'éducation des jeunes filles : 40,6% des étudiants avaient un père universitaire, alors que 48,6% des étudiantes étaient filles d'universitaires. A l'inverse les fils d'ouvriers ont plus de chances de poursuivre leur formation que les filles d'ouvriers. Le problème des salaires reste catastrophique pour les femmes : en 1974, 35% des femmes avaient un revenu net de 300 à 599 DM, salaire qui n'échoit qu'à 8% des hommes. Et en haut de l'échelle, pour un revenu net de 1400 DM, on trouve 34% des hommes et seulement 8% des femmes.

La brochure a pour but d'aider les femmes dans leur vie professionnelle, non seulement en dénonçant la situation telle qu'elle est, mais en donnant des informations pratiques sur les possibilités d'améliorer la situation dans le domaine de l'éducation, suggestions qui peuvent être utiles en Suisse aussi.

«Frauen und Bildung» (en allemand). Publié par le Bundesministerium für Bildung und Wissenschaft, Bonn 1976. Avec tableaux, illustrations, portraits. 42 pages.

On peut se procurer la brochure au secrétariat de l'ASF. Fr. 2.—, plus port et emballage Fr. 1.—.

Commission fédérale pour les questions féminines

Rappelons que cette commission a été constituée à la suite du Congrès de Berne (1975). Elle fait rapport au Conseil fédéral dans son ensemble, bien que le secrétariat soit rattaché au département de l'intérieur. C'est la seule commission fédérale où il y ait autant de femmes que d'hommes (18 en tout), plus une présidente, Mme Emilie Lieberher.

La NZZ du 16 février donne des informations sur l'activité de la commission en 1977, dans 3 domaines principaux :

- a) En tête de ses priorités, la commission a mis la lutte contre la fixation des rôles sociaux
- par la révision du droit de la famille,
- par la participation des femmes à la vie politique,
- par une présence accrue des femmes dans les commissions extra-parlementaires,
- par la prise de conscience chez les femmes de leur situation.

Deux groupes de travail (situation de la femme et information) doivent établir un programme de travail pour ces 3 ou 5 prochaines années.

b) Une autre priorité est l'introduction de l'égalité des chances. Un premier acte a consisté à s'opposer à la fameuse décision du canton de Zoug de maintenir des programmes scolaires différents pour garçons et filles. La commission veut, en recourant à l'aide d'experts de diverses disciplines scientifiques, établir un catalogue des arguments qu'on oppose à l'égalité des chances (différences biologiques, p. ex.) et un aide-mémoire pour la réfutation de ces arguments. Dès avril 1978 pa-

raîtra tous les deux mois une feuille d'information sur les travaux de la commission.

c) Le rapport que la commission a publié sur les conséquences de la crise économique pour les femmes est déjà épousé. La commission veut obtenir une meilleure réglementation du travail à temps partiel et développer les cours de recyclage pour les femmes qui veulent reprendre un travail lucratif. Mais elle est consciente qu'il ne suffit pas d'améliorer la situation juridique de la femme au travail ; pour que l'égalité des chances dans la vie économique devienne une réalité, il faut surmonter l'image traditionnelle des rôles de l'homme et de la femme ; cela libérera en même temps l'homme de la pression qu'exerce sur lui le sentiment qu'il est seul responsable de gagner le pain de la famille.

La commission n'est qu'au début d'un long travail. Les rapports qu'elle doit soumettre périodiquement au Conseil fédéral l'obligeront à veiller constamment que ses priorités correspondent à la réalité concrète de la vie quotidienne.

Etats-Unis

Le Sénat de l'Alabama a refusé par 28 voix contre 4 la ratification de l'amendement constitutionnel sur l'égalité des droits.

Pour la première fois, la NASA a choisi 6 femmes parmi sa nouvelle équipe de 35 candidats. On pense déjà qu'une jeune femme de 30 ans, chirurgien, a des chances d'être la première astronaute américaine.

Angleterre

Il y a de moins en moins d'aspirants au métier de policeman, parce qu'il est considéré comme mal payé, mais de plus en plus de candidates : 25% au dernier recrutement.

Zurich-Berlin

Les femmes de ces deux villes ont entre elles lancé une nouvelle revue, *Kassandra*, destinée à faire connaître la part des femmes dans la création artistique. Le numéro coûte Fr. 6,50 pour les hommes et Fr. 5,50 pour les femmes, afin de tenir compte des inégalités de salaires.

Elections en France et en Belgique

Dans ces deux pays, les femmes ont présenté leur propre liste électorale. En France, le «programme commun» des femmes a été lancé par Gisèle Halimi. En Belgique, cette tentative succède à celle — inefficace — de simplement encourager les femmes à voter aux élections municipales.

La NZZ du 16 février donne des informations sur l'activité de la commission en 1977, dans 3 domaines principaux :

- a) En tête de ses priorités, la commission a mis la lutte contre la fixation des rôles sociaux
- par la révision du droit de la famille,
- par la participation des femmes à la vie politique,
- par une présence accrue des femmes dans les commissions extra-parlementaires,
- par la prise de conscience chez les femmes de leur situation.

Deux groupes de travail (situation de la femme et information) doivent établir un programme de travail pour ces 3 ou 5 prochaines années.

b) Une autre priorité est l'introduction de l'égalité des chances. Un premier acte a consisté à s'opposer à la fameuse décision du canton de Zoug de maintenir des programmes scolaires différents pour garçons et filles. La commission veut, en recourant à l'aide d'experts de diverses disciplines scientifiques, établir un catalogue des arguments qu'on oppose à l'égalité des chances (différences biologiques, p. ex.) et un aide-mémoire pour la réfutation de ces arguments. Dès avril 1978 pa-

Zurich

Election au Conseil des Etats

Un sondage d'opinion dans la région de Zurich Ville a montré que 33% des électeurs auraient aimé voir un homme au Conseil des Etats, 38% étaient indifférents au sexe des candidats, 22% préféraient une femme, 7% n'avaient pas d'opinion. Mais : *1 femme sur 4 seulement souhaite voir une femme occuper ce siège*. 32% des citoyens «féministes» ont défini leur position politique comme à gauche du centre, et 80% ont déclaré qu'ils auraient voté pour une femme même d'un autre parti que le leur ; il y a d'ailleurs un nouyau tout aussi décidé dans l'autre camp !

Elections municipales

Le 26 février, les citoyens de Zurich étaient appelés à élire leurs autorités législatives et exécutives. La forte participation des femmes aux rencontres électorautes de la campagne précédente (Conseil des Etats) a montré que les femmes avaient maintenant bien compris l'usage qu'elles peuvent et doivent faire de leurs droits politiques. En vue des élections du 26 février, elles ont fait un pas de plus : les groupes féminins de tous les partis politiques, l'Association pour les droits de la femme et le Centre de liaison (Frauenzentrale) se sont unis pour encourager les femmes à aller voter et à soutenir les candidatures féminines. Ils ont fait tisser un petit autocollant avec une tête de femme et le slogan «ich wähle...» (je vais voter). Ils ont organisé le 21 février des «réunions de rencontre avec les candidates dans chaque quartier. Une vaste action de publicité a été lancée pour ces rencontres : on espère que les femmes s'y rendront plus volontiers qu'aux rencontres de parti, plus nettement masculines ; les candidates pourront aussi mieux y présenter leurs objectifs que dans les séances organisées par les partis, où elles sont toujours reléguées au second plan.

Japan

En octobre 1973, lorsque la haute conjoncture battait son plein, 21,5 millions de femmes, soit le 35% de la population féminine, étaient recensées comme travailleurs ou cherchant du travail. Deux ans plus tard, leur nombre était tombé à 20,3 millions. C'est au retrait d'un million de femmes de la vie économique que le Japon doit de pouvoir annoncer un taux de chômage de 2,4% seulement.

La femme japonaise semble avoir encore moins d'ambition que ses sœurs européennes. Une enquête fait parmi 700 femmes ayant des titres universitaires et travaillant dans l'industrie, a révélé que 95 % d'entre elles estiment qu'il y a une nette différence de capacité et d'aptitudes entre l'homme et la femme.

Bien que les jeunes filles constituent la moitié des élèves de l'enseignement secondaire supérieur et le tiers de l'enseignement universitaire, les femmes ont toujours des salaires inférieurs à ceux des hommes, sauf dans leur premier emploi, car à ce moment le gouvernement peut exiger une stricte égalité. Les Japonaises estiment que les femmes seront responsables de cette situation : elles ne poursuivent pas assez longtemps leur activité professionnelle — «juste le temps de trouver un bon mari» — pour qu'il vaille la peine de les former, et il y a encore trop de lois qui protègent la femme au travail : restrictions sévères quant aux heures supplémentaires, interdiction du travail de nuit, etc.

The Economist

Grande-Bretagne

Il y a 30000 jeunes filles au pair à Londres. L'une d'elles étudie l'idée de former un syndicat pour faire respecter les directives du ministère de l'intérieur : salaire minimum de 10 livres par semaine, 6 heures de travail par jour au maximum et ½ journée de congé.

Tribune de Genève, 1976

P.B.S.

Verdon :

2200 signatures pour un centre de planning familial

Le mouvement populaire des familles d'Yverdon et un groupe d'action régional ont remis jeudi soir à la municipalité de cette ville une pétition lancée le 1^{er} décembre et dont les 2200 signataires demandent la création d'un véritable centre de planning familial dans le chef-lieu du nord vaudois. Les promoteurs d'un tel centre affirment que, contrairement aux dires des médecins de la région, le nord vaudois a besoin d'un centre qui diffuse la contraception. Ils ajoutent que le problème de la régulation des naissances et de l'avortement préoccupait la majorité des gens et que le planning familial doit être amélioré et développé. (ATS)

J. de Genève, 30.1